L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 18 FEVRIER 1893. 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Dennis,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 18 FEVRIER 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Voulues et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page

VENTES DE CE JOUR.

Par Spear & Lecoffier, à l'encoignure des rues Commune et Alexandre, une vacherie.

LA REMISE DE LA BARRETTE

—AUX—

Nouveaux cardinaux français.

Le 2 février au matin, a eu lieu, à l'Elysée, la cérémonie de la remise, par le président de la République, de la barrette aux deux nouveaux cardinaux français, MM. Meignan, archevêque de Tours, et Thomas, archevêque de Rouen.

M. le comte d'Ormesson introducteur des ambassadeurs, accompagné de M. Mollard, s'est rendu, à dix heures, avec trois voitures de la présidence, à l'Hôtel du *Bon Lafontaine* où les cardinaux et les personnes qui devaient prendre part au cortège se trouvaient réunis. Les ablégats ont reçu le comte d'Ormesson dans un petit salon, puis l'ont conduit auprès des cardinaux.

Aussitôt après, le cardinal Meignan, doyen d'âge, l'ablégat Mgr Procaccini, le comte d'Ormesson et le comte Catelini, garde noble, sont montés dans la première voiture. Dans la seconde est prie place, le cardinal Thomas et l'ablégat Mgr Tarnassi, avec le garde noble marquis della Porta et M. Mollard. Dans la troisième étaient les secrétaires des ablégats qui portaient les barrettes et les manteaux de pourpre.

A l'arrivée du cortège dans la cour de l'Elysée, à dix heures et demie, les honneurs militaires sont rendus par un bataillon de ligne, avec drapeau. La musique a joué la *Marseillaise*. A droite et à gauche du grand perron se tenaient des gardes de Paris en grande tenue. Le capitaine de vaisseau Jaurégiberry et le capitaine Noel, faisant fonctions de commandant militaire du Palais, étaient en haut du perron pour recevoir les cardinaux et les ablégats. Les cardinaux ont été conduits dans un salon du rez-de-chaussée, pendant que les ablégats étaient introduits auprès du président de la République. Le président les a reçus, entouré des ministres des affaires étrangères et des cultes, du directeur des cultes, M. Dumay, et des officiers de sa maison militaire : le général Borius, secrétaire-général de la présidence, les lieutenants-colonels Chamoin, Pistor, Dalstein, Courtès Lapeyrat, le capitaine de vaisseau Jaurégiberry.

Les ablégats ont remis à M. Carnot les lettres pontificales les accréditant en qualité d'ablégats apostoliques; puis, Mgr Tarnassi a lu au chef de l'Etat un discours en langue latine.

Voici la traduction de l'allocution prononcée par Mgr Tarnassi, ablégat apostolique.

Monsieur le président,

Par ordre du souverain pontife, Léon XIII, je vous apporte les insignes cardinalices, afin que vous daigniez les remettre vous-même à S. E. l'Illustrissime et Révérendissime Mgr Benoît-Léon Thomas, archevêque de Rouen, créé cardinal par Sa Sainteté, dans le consistoire secret du 16 janvier 1893.

Quels ont été les justes motifs de cette élévation à la pourpre romaine, je n'ai pas à le dire devant vous surtout, monsieur le président, qui, mieux que personne, connaissez les vertus de l'éminent prélat. Je ne bornerai à rappeler que, jeune encore, il fut associé, comme vicaire général, à l'administration du diocèse d'Autun. Il occupa ensuite pendant seize ans le siège épiscopal de la Rochelle, et de là fut promu au siège archiépiscopal de Rouen.

Quel il fut dans l'exercice de la charge si capitale, les grandes œuvres par lui réalisées nous en rendent témoignage. Je ne puis à citer ses mandements épiscopaux sur les sujets les plus divers, les associations par lui fondées, les assemblées des catholiques tenues en Normandie, dont il fut le promoteur et qui n'ont pas peu contribué sont à la défense de la religion, sont au progrès des arts; enfin l'efforts de son zèle pour améliorer, selon les pensées du souverain pontife, la condition des ouvriers.

Il a bien mérité quand de l'Eglise et de la France en travaillant à remettre en honneur la jeune vierge innocente et courageuse, qui, sur l'ordre et avec l'aide de Dieu, sauva dans des temps difficiles, la fortune et la gloire de la patrie.

Animé d'un amour sincère envers l'Eglise et envers son pays, l'éminent archevêque apporta dans les questions ardentes tout à la fois la sagesse religieuse et la rectitude civile une prudence dont il convient de le louer; car, puisque les deux ordres, civil et religieux, dérivent d'un même principe et ont bien pour auteur, celui-là fait une œuvre sage et utile qui s'emploie de tout son pouvoir à écarter les causes de dissension et à maintenir la concorde dans les esprits.

C'est pour récompenser de tels services que Sa Sainteté Léon XIII au début des solennités du cinquantième anniversaire de sa consécration épiscopale, a daigné élever Mgr Thomas à la pourpre romaine.

Pour moi, après avoir rempli l'honorable mission qui m'avait été confiée le me fais un devoir, monsieur le président, de vous exprimer mon profond respect, et je prie Dieu de répandre sur votre auguste personne et sur la noble nation française ses plus précieuses bénédictions.

Le président a répondu par une courte allocution, en français.

A l'issue de cette audience, le président de la République, suivi des ministres et de ses officiers, s'est rendu à la chapelle de l'Elysée. C'est M. Le Rebours, curé de la Madeleine et de l'Elysée, qui a célébré la messe basse. M. Carnot était placé en face de l'officiant, ayant à sa droite le ministre des cultes, M. Charles Dupuy, et à sa gauche M. Develle, ministre des affaires étrangères. Mme Carnot assistait à la cérémonie. Quelques dames, invitées de la nouveauté, occupaient des sièges disposés dans la tribune de la chapelle.

Pendant la messe les nouveaux cardinaux avaient revêtu, dans un salon voisin, les insignes pontificaux, puis ils ont pénétré dans la chapelle et se sont assis dans des fauteuils, à droite de l'autel, en face des ablégats.

Après la célébration de la messe, l'ablégat Mgr Procaccini, a lu le bref pontifical par lequel M. Meignan est nommé cardinal, puis il a présenté au président, sur un plateau de vermeil, la barrette cardinalice. M. Meignan est venu s'incliner profondément devant M. Carnot qui lui a mis la barrette sur la tête; en même temps, l'introducteur des ambassadeurs revêtait du manteau de pourpre les épaules du cardinal.

Le même cérémonial a été suivi pour M. Thomas.

Le président s'est, à son tour, incliné devant les cardinaux.

La cérémonie terminée, M. Carnot et sa suite ont quitté la chapelle pour se rendre dans le grand salon où se sont réunis les personnages officiels et Mgr Ferrata, nonce apostolique, Mgr Lorenzelli et Mgr Peri-Morosini, auditeur et secrétaire de la nonciature. Les nouveaux cardinaux ont été alors reçus en audience publique par le président de la République.

Le cardinal Meignan, archevêque de Tours, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le président,

Parmi tant d'évêques de grand mérite et de haute vertus, vous et votre gouvernement m'avez désigné au choix du saint père pour l'honorer d'un tel cardinalat.

Je demeure confondu devant de bienveillance et je vous offre, monsieur le président, l'hommage de mes sentiments de gratitude. Peut-être avait-on remarqué mes empressement que j'ai mis à correspondre par mes paroles, mes écrits et m a action aux lumineuses et généreuses pensées des encyliques du chef suprême des chrétiens. Oui, les enseignements et les directions qu'elles renferment, je les ai suivis comme des gages d'espérance et de salut avec les sentiments de matelot apercevant tout à coup le phare d'un port au milieu d'une nuit de tempête.

Dans ma patrie française et de catholique, j'ai travaillé de bonheur en voyant le souverain pontife multiplier envers la France, la fille aînée de l'Eglise, les marques de confiance et de prédilection.

Je vous consacrer mes efforts à seconder la volonté bienveillante du saint père et travailler avec lui pour le salut de la France, à l'entière paix des divisions entre les gens de bien qui affaiblissent, en se combattant, leur action sociale et politique. Nous dirons avec le pape après saint Paul : *Omnes potestas a Deo ubidite praeponite vestris* : ne soyons point un obstacle au bien, si dans les pouvoirs établis dans leur tâche aujourd'hui particulièrement difficile, celle de gouverner les hommes.

Daigne le ciel m'accorder l'occasion de servir utilement l'Eglise et la France.

C'est là, monsieur le président, ce que vous faites à pu'a cinq années, vous dont la France, dans un sentiment unanime, admire le patriotisme éclairé, persévérant et désintéressé.

Puissiez-vous longtemps encore présider à nos destinées.

Je prie Mgr l'ablégat d'être mon interprète auprès du saint-père et de le remercier en mon nom les bontés dont il me comble. Il y a ajouté un nouveau prix par le choix qu'il a fait en cette occasion solennelle d'un représentant qui par sa distinction, sa noblesse et son savoir, honore les lettres de l'Eglise.

Puis le cardinal Thomas, archevêque de Rouen, a prononcé le discours suivant :

DISCOURS DE M. THOMAS.

Monsieur le président,

Je dois ma nouvelle dignité à votre haute bienveillance et à l'affection du souverain pontife.

Considérant plutôt mon devoir que l'honneur qui m'est accordé, je témoignerai ma reconnaissance en me dévouant avec plus d'ardeur, s'il est possible, au service de l'Eglise et de la France, les deux passions de ma vie.

L'heure est favorable, car Sa Sainteté ne cesse de représenter à tous les hommes de sens et de bonne volonté, la nécessité d'accepter la forme du gouvernement actuellement constitué. Telle est l'œuvre de paix à laquelle, prêtres et évêques, nous sommes heureux de coopérer, ne demandant en retour que la justice et la liberté.

Puisse donc notre patrie unie et forte, être prospère au dedans et continuer au dehors sa mission civilisatrice entreprise fois séculaire.

A la vérité, de grandes transformations s'accomplissent. La Providence travaille à former sur un plan inconnu un monde qui embrasse tous les besoins et tous les progrès des sociétés modernes. Mais sous les formes changeantes, il y a des principes immortels, il y a des vérités divines qui avaient fait de la France de Charlemagne et de Saint-Louis une magnifique ébauche de l'idéal politique et social.

Que la France garde la trempe chrétienne de son caractère et de son génie, qu'elle ressaisse les liens de son antique alliance avec l'Eglise, qu'elle parle et agisse résolument comme la grande nation catholique, alors, aux applaudissements de ses fils et sous la bénédiction de Léon XIII, elle marchera à la tête des peuples dans les rénovations qui se préparent et dans toutes les conquêtes de la civilisation

Le président de la République a répondu en s'adressant aux deux cardinaux :

DISCOURS DE M. CARNOT.

Messieurs les cardinaux,

Nous venons d'entendre avec une patriotique satisfaction le langage élevé dans lequel Vos Eminences s'inspirant de la pensée du Saint-Siège et commentant ses renseignements, ont l'une après l'autre affirmé leurs sentiments à l'égard de la société civile et des pouvoirs républicains qui en sont l'émanation

A l'exemple de Sa Sainteté le pape Léon XIII dont l'Eglise s'apprête à fêter le glorieux et fécond pontificat par des solennités auxquelles j'associerai le gouvernement de la République, vous avez compris le besoin de pacification, d'harmonie et d'entente entre les fils d'une même patrie que ressent tous les esprits impartiaux et éclairés.

Aussi, en conférant la pourpre romaine à Vos Eminences, le saint père a-t-il tenu, d'accord avec le pouvoir civil, à reconnaître l'empressement que vous avez mis à suivre la ligne de conduite tracée aux fidèles et à conformer à ses directions vos instruction diocésaines aux lois que les actes de votre administration épiscopale.

Il a voulu en même temps marquer que la droiture du caractère, l'autorité de la parole et de la plume, le rigoureux de la vie, ouvrent titres aux plus hautes charges dans ce clergé de France dont l'histoire se rattache si intimement à celle de la nation.

Le gouvernement de la République est honoré, messieurs les cardinaux, d'exercer aujourd'hui la haute prérogative qu'il appartient à lui de s'associer au Saint-Siège pour vous ouvrir les portes des conseils de l'Eglise.

En vous remettant des sentiments patriotiques que vous avez exprimés tout à l'heure, je vous adresse mes félicitations pour votre élévation à la pourpre romaine.

Les discours prononcés M. Carnot a remis la croix d'officier de la Légion d'honneur aux deux ablégats et la croix de chevalier aux gardes nobles. Les cardinaux et les ablégats ont été reçus ensuite par Mme Carnot.

MM. Meignan et Thomas, ainsi que les ministres, le comte d'Ormesson, le directeur des cultes et deux officiers d'ordonnance ont été retenus à déjeuner par M. et Mme Carnot. A midi le déjeuner a été servi. Mme Carnot avait à sa droite le cardinal archevêque de Tours et à sa gauche le cardinal archevêque de Rouen. M. Carnot avait à sa droite Mgr Ferrata, nonce apostolique, et à sa gauche M. Charles Dupuy, ministre de l'instruction publique et des cultes.

Les cardinaux ont été reconduits, à une heure et demie, à leur résidence, avec les mêmes honneurs qu'à leur arrivée.

LOUISIANE.

L'Abréviateur, Lafayette, paroisse Lafayette, du 11 février :

Voici la paroisse Lafayette lancée en avant, en plein progrès.

Le chef lieu, Lafayette, veut s'imposer une taxe de cinq mills et la paroisse entière, une taxe de trois mills, pour une période de 10 ans, en vue de :

1. de construire un chemin de fer reliant Lafayette à Abbeville.

2. de faire don de $20,000 à quiconque voudra élever, dans la paroisse, une filature de coton pouvant employer au moins 150 ouvriers.

3. de faire don de $10,000 à qui établira une raffinerie à Lafayette même.

Les taxes nouvelles doivent produire $76,000, payables en 10 années. Inutile de faire ressortir les avantages de pareilles mesures; leur exécution transformerait évidemment cette paroisse et en ferait une des premières de l'Etat. Nous n'connaissons pas de cette initiative, de la part de cette paroisse; ne fait-elle pas partie de ce Sud-ouest qui est devenu le centre de l'activité agricole et industrielle de la Louisiane ?

L'*Entreprise*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 11 février :

Il vient de paraître à la Nouvelle-Ibérie un nouveau journal, le *Daily Ibérian*, sous les auspices d'une Compagnie de Publication, avec M. S. P. Watts comme rédacteur.

On se plaint beaucoup des prix exorbitants du fret sur le chemin de fer d'Abbeville. La compagnie prend $19 pour le transport d'un wagon de bois. Notons que la compagnie ne se charge ni du chargement ni du déchargement.

La semaine dernière on avait annoncé, à Jennings, quatorze cas de petite vérole. L'épidémie est renfermée dans cette localité; toutes les localités environnantes, y compris Franklin et Abbeville, se sont mises en quarantaine contre le village atteint.

—A la Nouvelle-Ibérie, un petit terrain, ne mesurant 15 pieds de façade et 80 de profondeur, qui avait été vendu $600, il y a deux ans, vient d'être revendu $1,200. On voit que la hausse de la propriété frontière, dans cette ville, est rapide.

Le *Louisiana Review*, Nouvelle-Orléans, du 15 février :

Dans la paroisse Ascension, le Bureau des Levées du Bassin de Lafourche, s'est réuni, à Donaldsonville. Il va entreprendre la reconstruction et la réparation des levées. Les travaux coûteront la somme énorme de $269,000.

—Dans la paroisse Concordia, on construit, en ce moment, une levée au-dessus de Vidalia, pour protéger les ports de cette localité et celui de Natchez. L'ingénieur des Etats-Unis, Douglas, dirige les travaux.

—La paroisse Iberville a haussé ses taxes de 5 à 10 "mills", en vue d'améliorer ses chemins et ponts.

—Dans la paroisse Livingston, la Compagnie Brackenridge a acheté la scierie Live Oak, sur le chemin de fer Illinois Central, et située à trois milles au-dessus de Hammond. Elle va relier cette scierie avec la ligne ferrée. Cela fait, Springfield sera en communication avec le reste du monde.

—Depuis 25 ans, dit la *Sentinelle*, de Thibodaux, notre localité a fait d'immenses progrès. On répare, partout, les anciennes maisons; on en élève de nouvelles.

La propriété foncière a augmenté prodigieusement de valeur; il est très difficile, maintenant, de trouver des propriétés à acheter.

Mme Andrew Price, l'estimable compagne de notre représentant au Congrès, vient d'engager un instituteur pour faire l'école à tous les enfants des employés de l'habitation Acadie. Acte philanthropique, digne de tout éloge.

—Dans la paroisse Rapides, le chemin de fer Kansas City, Watkins et Gulf, qui est déjà arrivé à Alexandrie, va continuer ses travaux dans la direction du nord-ouest.

—Les citoyens de St-Martinville, paroisse St-Martin, viennent de souscrire un capital de $25,000 pour y établir une banque, par actions. Bientôt, la nouvelle institution fonctionnera.

—On vient de découvrir une veine d'huile, la semaine dernière, à Morgan City, paroisse Ste-Marie. C'est un noir qui a fait cette trouvaille, en creusant des trous pour y planter des arbres. Cette découverte peut devenir une source de fortune pour le pays.

—Dans la paroisse Webster, la localité de Minden possède 18 à 20 établissements de commerce, presque tous construits en briques; sept églises, cinq de blancs et deux de couleur; deux écoles publiques; des chaudronneries, une fonderie, une boulangerie, un salon de barbe et de coiffure, des hôtels, des moulins à coton et à farine, une presse à coton, un chemin de fer, une gare considérable, une ligne télégraphique, un grand collège, de nombreuses résidences très élégantes, et une population essentiellement hospitalière.

Le Bœuf Gras.—C'est aujourd'hui que va être conduit au trépas le bel animal que Rex a promené, mardi dernier, dans les rues de la Nouvelle-Orléans et qui a fait l'admiration de toute la population.

La pauvre bête ne se doute guère que ce n'est pas au Capitole, cet a fois, qu'elle sera menée, mais aux abattoirs, et pourquoi? pour être immolée, sacrifiée à la sensualité des hommes.

Après les avoir émerveillés par ses malencontreuses formes, son gigantesques proportions, elle va les regaler de ses succulentes chairs. Demain donc au marché français, le superbe quadrupède sera mis-lardé sous les couteaux de MM. Paul d'Hérédia et Auguste Mahon, et les épicuriens s'en disputeront les *côtelettes*, les *beefsteaks* et les *rôtis* politiques et sociaux.

L'occasion est belle pour ceux qui se complaisent dans les délices de la table; à quelle délicieuse et copieuse manducation ne pourront-ils pas se livrer !

"Et Malherbe et Balzac, et savants en beaux [mots.
"En cuisine, peut être, auraient été des zéros"

Le Pectoral-Cerise d'Ayer est, sans conteste, la meilleure de toutes les préparations pour les affections pulmonaires.

Echantillon gratuit de chocolat.—En adressant une carte postale à "MENIER", New-York, vous obtiendrez des échantillons de son délicieux chocolat importé avec indications pour le préparer, etc.

BELGIQUE.

On lit dans le *Journal des Débats* du 30 janvier :

Après de longs mois d'attente, la commission des vingt-et-un, nommée par la Chambre belge en juillet 1892, pour examiner les divers projets de révision de la loi électorale, vient d'émettre une série de votes importants. En une séance, elle a fait aujourd'hui bien avant le problème et déjà nous pouvons prévoir le dénouement. Sur l'avis de M. Beernaert, elle a rejeté, comme équivalent au suffrage universel, la formule Groedis sur l'adoption de laquelle les radicaux semblaient fermement compter. Le système Graux (suffrage universel, à l'exclusion des assistés et des illettrés) a été enterré avec des honneurs exceptionnels, une seule voix, celle de l'auteur, n'étant prononcée en sa faveur. Devant des dispositions si menaçantes, M. Frère-Orban a opéré une prudente retraite et retiré sa proposition (capacitariat avec examen électoral). Il ne restait plus debout que le projet gouvernemental, fondé sur l'habitation et le capacitariat combinés, c'est celui que la commission a adopté.

Voilà enfin de la bonne besogne : non pas que tout dans la proposition Beernaert soit excellent. Mais la commission semble avoir compris que le pays est las, qu'il ne demande qu'une chose : le prompt règlement d'une question aussi irritante que la réforme électorale. Si on nomme une commission, c'est pour étudier de plus près un problème et arriver plus vite à une conclusion; cette vérité, la commission des vingt et un l'avait un peu oubliée; elle vient de s'en ressouvenir, nous ne pouvons que l'en féliciter, et quelle que soit la colère soulevée par son vote au sein des partis d'opposition, le pays approuvera certainement ses décisions.

Néanmoins, il est un point sur lequel elle nous paraît avoir agi avec une précipitation excessive, c'est le paragraphe du projet Beernaert relatif au vote obligatoire : la commission, à voix égales, l'a rejeté : peut-être la question méritait-elle un examen approfondi et les honneurs d'une séance particulière. Le ministre a défendu son idée avec énergie et soutenu que si l'électorat est une fonction, on ne peut pas ne pas l'exercer : il a montré que l'abstention électorale est un danger, puisqu'elle ouvre la porte à l'inconnu, et qu'en tout cas élections incomplètes ne peuvent traduire qu'incomplètement les besoins ou les opinions d'un pays. La commission s'est montrée quelque peu sensible aux objections, d'ailleurs facilement réfutables, de M. Woeste et de M. Féron. Elle eût pu songer aussi que la question avait pour la Belgique une importance spéciale, que l'abstention forcée, par achat d'électeurs, est, dans ce pays, un fait courant, qu'il a été dénoncé maintes fois, que, dernièrement encore, le Congrès progressiste demandait avec insistance qu'une pénalité fut établie contre les non votants. La partie, néanmoins, n'est pas perdue. Il se peut que la Chambre rétablisse sur ce point ce qu'a effacé la commission, et que le projet Beernaert, le plus sage, le mieux adapté aux idées et aux besoins actuels de la Belgique, soit voté par le Parlement dans toute son intégrité.

A l'Académie de médecine, de Paris

DEUX OPÉRATIONS.

Extraits du compte rendu qu'ont publié les journaux de la capitale, du 2 février :

La question de l'opération de l'ischiopubiotomie, ou de Farabeuf, — opération qui a pour but, nous l'avons expliqué à diverses reprises, de procurer une délivrance normale aux parturiantes mal conformées, — revient pour la troisième fois à l'ordre du jour de l'Académie.

Huit jours après la communication de M. le professeur Pinard, communication brève et motivée surtout par la présentation de l'opérée et de son enfant, M. Charpentier, nos lecteurs s'en souviennent, éleva une réclamation en faveur du vénérable doyen des accoucheurs français, M. Stoltz, et affirma que l'opération nouvelle n'était qu'une modification d'un procédé opératoire décrit vers 1844 par le savant accoucheur de l'Ecole de Strasbourg.

M. Pinard, absent au moment où cette revendication fut formulée, ne put la réfuter immédiatement. Il vient aujourd'hui établir énergiquement le bien fondé de sa proposition, à l'aide d'arguments historiques et de notions techniques détaillées qu'il avait cru pouvoir négliger antérieurement, tant il jugeait, pensait-il, impossible toute contestation.

Ce qu'il a fait, suivant le plan imaginé, étudié et réglé par M. Farabeuf, est, en effet, bien différent de tout ce qui a été proposé ou exécuté depuis plus d'un siècle dans le domaine des accouchements rendus impossibles par rétrécissement du canal osseux du bassin.

Qu'il s'agisse d'Aitken, l'homme de la scie à chaîne, de Champion, de Gabiati ou du savant et vénéré Stoltz, la section du bassin osseux faite dans le but d'obtenir la délivrance d'un enfant vivant et viable n'a toujours visé que les bassins rétrécis ordinaires, c'est-à-dire restés composés de trois pièces mobiles et jamais le vice de conformation particulier auquel les deux professeurs de la Faculté de Paris se sont si heureusement attaqués.

Le bassin oblique ovalaire ankylosé dit de Naegele, pourtant connu depuis une soixantaine d'années, était resté le *nefi me tangere* des pelviotomistes. Personne n'y avait touché, personne n'avait proposé de le faire.

Par l'étude comparative, par le calcul, par l'expérimentation, et non par hasard, M. Farabeuf a senti et établi qu'il était possible de le tenter. A ses devanciers il a emprunté la scie, rien de plus. Le procédé opératoire qu'il a réglé est tout à lui comme l'idée même. Il suffit de lire le texte de son mémoire pour être convaincu et se sentir apte à procéder d'urgence à cette opération délicate, que M. Pinard a exécutée avec tant de bonheur.

Après avoir convaincu l'Académie, qui a de nouveau témoigné qu'elle sentait toute l'importance de cette nouvelle conquête, M. Pinard a terminé sa communication par une lecture qui met fin au débat, celle d'une lettre qui lui a été adressée spontanément par M. le professeur Stoltz, aux termes de laquelle le savant accoucheur rend hommage à la découverte de MM. Farabeuf et Pinard et confirme pleinement les faits que l'orateur apporte à la tribune de l'Académie.

M. Guéniot présente à l'examen de l'Académie une jeune femme sur laquelle il a pratiqué, il y a six semaines environ, l'opération césarienne. Celle ci est une primipare de dix-neuf ans, à la fois naine et rachitique, dont la taille, du sommet aux talons mesure un mètre et quelques centimètres. Avec son front proéminent, ses membres inopprés et sa petitesse générale, elle représente un type de malformation qu'il n'est pas commun d'observer. La cavité pelvienne étant pour ainsi dire rudimentaire, on comprend aisément que la seule intervention qui put faire espérer une heureuse délivrance était évidemment l'opération césarienne. M. Guéniot a pratiqué avec succès dans ces circonstances particulièrement désavantageuses qu'il expose longuement.

La santé de la mère paraît aujourd'hui excellente.

Quant à l'enfant, c'est une petite fille du poids initial de 3,150 grammes et qui offre ceci de singulier que sa conformation générale rappelle assez bien la conformation pathologique de sa mère. Son aspect primitif donc de le classer parmi les "rachitiques de naissance". M. Guéniot se demande si, dans l'espèce, on ne pourrait pas dire aussi qu'il s'agit ici d'un cas de "rachitisme hérédi-taire".

A une question qui lui est posée relativement à la taille du mari, M. Guéniot répond que ce dernier est de taille plus élevée que la moyenne.

Téléphone 479. P. E. HUCROS, Gérant.

GONZALES & LAUDUMIKY

Entrepreneurs de pompes funèbres

170 CHEMIN DU BAYOU.

Voitures pour l'Opéra, Promenades, Soirées, Mariages, &c. &c.

Nous sollicitons particulièrement le patronage des familles du second et du troisième district, et leur présentons entière satisfaction, aux prix les plus réduits.

Ordres pour enterrement reçus par téléphone à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. 21 fév—1an

FOS.—Décédée, vendredi 17 février 1893 à 12 heures 45 minutes P. M. CLEMENTE FOS, âgé de 60 ans et 3 mois natif de Chiec de Des aus, l'antou d'Aspecta, Arrondissement de St-Gaudéze, France. Les amis et connaissances ainsi que ceux des famil es Louis Estrade et Jacques Fos, sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu de sa dernière résidence, ce dimanche du Canal Harvey, cette après midi samedi, 18 février 1893, à 2 heures.

SAUX. Décédé hier 17 février 1893 à 10 heures à l'âge de 48 ans JACQUES SAUX, natif de Cazaubeuve Montoc, canton Daraignac, Haute Garonne, France. Ses amis et connaissances ainsi si que les familles Auguste, Méda, Estrade P Maestri sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu le samedi 18 février à 3 heures, de sa dernière résidence, coin des rues Bolcado et Rue Anna.

De la part de sa veuve et de sa sœur.

LE BŒUF GRAS.

Le public est prévenu que l'étuage de ce bœuf aura lieu au Marché Français, Marché 25 et 113 Chartres, et M. Auguste Mahon, Gérant de l'Abattoir, Rue Chartres, 73.

Mardi Gras, 21 fév—2t

Leçons d'Espagnol et traductions.

Mlle Dna Helen de Miranda étant quelques heures de loisir donnera des leçons d'Espagnol seul à domicile soit chez elle, Philip street, No 126

Elle offre aussi ses services pour la traduction de l'anglais, du français, de l'italien ou de l'espagnol dans l'une ou l'autre de ces langues.

17 fév—7t

SOARDS'

1893—NEW ORLEANS—1893

City Directory

Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix $1 00
Mappe de la ville (lithographie en 2 couleurs) 50

Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1891, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de défaut de souscripteurs.

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.

L. SOARDS, Editeur,
3 Commercial Place.

17 fév—

Banque des Citoyens de la Louisiane.

—Départements de Banque—Nlle-Orléans, 13 février 1893.—A la réunion annuelle des actionnaires de cette banque, tenue le 6 de ce mois, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année courante :

G. W. NOTT, SIMON PFEIFER,
H. C. BOUCHER, PETER TORRE,
ERNEST PRAGST, FRANK VATTER,
HIPPOLYTE LAROUSSINI.

Et à une réunion du Conseil des Directeurs qui a eu lieu ce jour, M. G. W. NOTT a été réélu Président de la Banque; M. HIPPOLYTE LAROUSSINI, Vice Président; et M. A. A. LELONG, Caissier.

A. A. LELONG,
16 fév—3f Caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.—Nouvelle-Orléans, 15 février 1893.—A la réunion annuelle régulière, tenue le 6 février, les Directeurs suivants ont été élus pour l'année courante :

B. BEOUBAY, F. LIMONGI,
A. CASSARD, B. ADEK,
D. L. WEIL, J. MARQUE,
B. SENARD.

Et à une réunion de Conseil de Direction, tenue le 15 du courant, M. P. BEOUBAY a été réélu à l'unanimité Président et

P. COUGOT,
18fév—4f Secrétaire.

Changement de local

M. F. C. PHILIPPE a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public qu'il a transféré son imprimerie du No 66, rue de Chartres, au No 40 rue Saint-Louis, en face l'Hôtel Royal.

Son établissement est des mieux outillés pour la prompte livraison et la parfaite exécution de tous les travaux qui lui sont confiés.

20 janv—

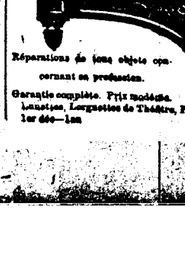

E. BARBIER,
Successeur de S. Fournier,
Horloger et Bijoutier,
66 RUE ROYALE, 66
Entre Bienville et Conti,
Nouvelle-Orléans.
MONTRES,
PENDULES,
DIAMANTS,
BIJOUTERIE.
Réparations de tous objets concernant ce produisent.
Garantie complète. Prix modérés.
Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez!
1er déc—1an

ASSURANCES.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.

Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892 :

Primes sur incendies	$249,016 85
Primes maritimes	940 94
Primes des rivières	1,175 55
	$251,133 34
A ajouter : Primes non expirées de 1891	44,856 20
Total	$296,196 54
A ajouter : Intérêt et profits et pertes	$26,084 18
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95— 13,196 23
Fonds de surplus, 1891	21,490 82
Total	$330,792 59
Pertes payées :	
Sur risques de feu	$152,011 87
Sur risques maritimes	170 44
Sur risques de rivières	926 83
	$153,109 14
Réassurances	43,741 51
Primes remises et commissions	59,380 68
Taxes d'Etat, de ville, Bureau d'Underwriters, et souscriptions	8,714 29 264,987 92
Profits bruts	$65,824 67
Réservé pour :	
Primes non expirées de 1892	$47,378 85
Pertes d'incendies non payées	11,964 13
Fonds de surplus	6,481 69
	$65,824 67 $65,824 67

ACTIF.

Bons sûrs primes	927 65
Prêts sur valeurs de collection	49,004 92
Prêts sur nantissements	4,475 00
Prêts sur hypothèque	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weakering Brewing Co.	5,250 00
Propriété foncière	66,914 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,434 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. R. MEMINGER Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS :

J. J. WECKERLING, J. R. MYERS,
J. MASSINGER, A. G. RICKS,
LOUIS GRUNEWALD, GEO. GERDELIOW
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL,
J. R. MEMINGER, D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES, M. VONDERHANE,
W. P. DIELMANN, EMIL WEBER,
A. THIBES

15 janv—1m

Vingt-troisième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1892 :

Primes reçues :	
Sur risques de feu	1,629 80
Sur risques de marine	3,944 94
Sur risques de rivière	$312,617 04
A ajouter, primes non acquises de 1891	52,974 00
Primes totales	$365,591 04
A ajouter, intérêts et profits et pertes	7,557 02
Revenus	$372,148 06
A déduire, pertes payées :	
Sur risques de feu	$104,140 17
Sur risques de marine	336 79
Sur risques de rivière	311 78
Total des pertes payées	$104,788 74
Rabais de primes et annulations	29,884 13
Commissions	27,079 00
Réassurances	23,980 45
Taxes et Licences	2,298 52
Dépenses de bureau et d'agences, appointements, salaires, loyer, impressions, Board of Underwriters, Patrouille de Compagnie, assurance sur vie, gaz, chauffage	51,963 31
Total des débours	$237,992 90
Balance	$134,155 16
A déduire :	
Primes non acquises	$45,983 00
Pertes ajustées et non ajustées	8,125 00
Pertes	54,108 00
	$80,047 16

ACTIF.

Argent en caisse	$ 61,053 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 6 0/0	11,250 00
$68,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	103,010 80
$50,000 Nouveaux Bons de l'Etat de la Louisiane	49,500 00
$40,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	42,500 00
10 Actions Germania Insce Co	1,000 00
Prêts sur collatéraux	20,000 00
Prêts sur hypothèque et billets à recevoir	29,685 00
Primes sur polices nouvellement émises	30,617 32
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$342,205 08

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamées	1,662 60
Réservé pour primes non acquises	45,983 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	8,125 00
	$355,770 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des